

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2009**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme CAMARA

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril 2009.

**Intervention de M. CHEVALIER** qui indique avoir des questions à poser à propos du compte rendu sur certaines délibérations qui ont été adoptées mais pas sur le contenu ni la rédaction du compte rendu. Il demande à intervenir immédiatement ou à la fin de la séance en questions diverses.

**Réponse de M. le Maire :** « Si ce sont des questions sur lesquelles vous voulez revenir, je vous propose de vous conformer au règlement intérieur que nous avons adopté ensemble. Il n'est pas prévu de rouvrir des débats dans les questions diverses. Si vous avez des questions générales qui vous semblent -c'est votre droit le plus strict- ne pas avoir été réglées par la séance du précédent conseil municipal, vous pouvez poser des questions écrites, avec les conditions habituelles de réponse, ou poser des questions en commission, ou vous pouvez vous adresser au Maire par ailleurs, mais dans le règlement intérieur il n'est pas prévu que l'on relance des débats à la demande, en dehors de l'ordre de du jour ».

**M. le Maire** conclut en appelant à voter sur le contenu du compte rendu du conseil municipal.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. CHEVALIER** demande à pouvoir poser une question diverse en fin de conseil municipal.

**M. le Maire** lui répond positivement dans le cas où il s'agit bien d'une question diverse.

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**1**

Suppression de la régie de recettes instituée auprès du crématorium, sis 310 rue du professeur Paul Milliez, pour percevoir une taxe de crémation à l'occasion des opérations de crémation réalisées par le crématorium

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2**

Régie de recettes pour l'encaissement des droits de voirie, place et stationnement, sis 14 rue Louis Talamoni.  
Augmentation du montant de l'encaissement des droits de voirie, place et stationnement.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup>**: Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**3**

Chantier d'extension de l'école maternelle et du centre de loisirs municipal de l'enfance Georges Politzer sis 9 rue Gaston Soufflay.

Approbation du contrat de police d'assurance dommages-ouvrage assorti d'une garantie dommages aux existants à intervenir entre la Ville et la SMA BTP moyennant une prime prévisionnelle de 42 637,32 euros toutes taxes comprises.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**4**

Local sis 4-6 place Lénine accueillant l'espace départemental des solidarités.

Bail du 1er juillet 1999, établi entre la société ANARO et le département du Val de Marne. Nouveau bail professionnel à intervenir entre la Ville de Champigny, nouveau propriétaire dudit local et le département du Val de Marne, prenant effet au 1er juillet 2008 pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 128 251,90 euros hors charges et hors taxes.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup>**: Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**5**

Chantier de reconstruction du centre de loisirs municipal de l'enfance Anatole France sis 92 avenue Boileau.

Approbation du contrat de police d'assurance dommages-ouvrage et tous risques chantier à intervenir entre la Ville de Champigny et la SMA BTP moyennant une prime prévisionnelle de 26 647,07 euros toutes taxes comprises

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

## **DIRECTION SECURITE - PREVENTION**

6

Approbation de la convention passée avec l'association "Allonzenfants" concernant la participation financière de la ville à l'organisation entre avril et juin 2009 d'un cycle d'ateliers d'éducation à la citoyenneté auprès d'élèves scolarisés en classes de CP et CE1 à l'école élémentaire Anatole France A.

Montant de la participation de la ville : 1500 euros pour 15 séances.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **DIRECTION DE LA JEUNESSE**

7

Modalités de partenariat entre PARIS HABITAT – OPH (ex- OPAC de Paris) et la Ville de Champigny sur Marne.

Réalisation d'un projet intitulé « Expression artistique à travers le RAP » en direction des jeunes du club 11-15 ans du Bois l'Abbé.

Approbation de la convention entre PARIS HABITAT – OPH (ex- OPAC de Paris) sis 21 bis rue Claude Bernard 75005 Paris, représenté par M. Pierre René LEMAS, directeur général et la Ville de Champigny sur Marne.

### **Commission concernée :**

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**Intervention de M. JEANNE** à propos de l'arrêté n° 6 :

L'initiative en question est-elle appelée à s'étendre à d'autres groupes scolaires ?

**Réponse de M. le Maire** : cette initiative procède d'un accord particulier avec une association et concerne donc spécifiquement l'école A. France A (CP et CE 1).

A sa connaissance, il n'y a pas de demande d'autres écoles pour étendre ce travail.

Par ailleurs, M. RIVALLAIN et les services municipaux mènent aussi en direct un travail sur la citoyenneté avec les enfants de différentes écoles de la ville.

**M. JEANNE** indique qu'il souhaite poser deux questions diverses en fin de séance.

## **DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

1/

Approbation du dossier de modification du PLU

### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. CHARLES**

**M. CHEVALIER** indique que les modifications apportées dans le PLU ne modifient pas le vote que son groupe a précédemment émis. Il s'abstiendra une nouvelle fois.

**M. JEANNE** remercie M. CHARLES pour la présentation qui vient d'être faite ainsi que pour la remise d'un nouveau dossier du PLU. En ce début de nouveau mandat, il est en effet bon que chaque groupe puisse disposer de l'ensemble des informations avec prise en compte des modifications apportées.

« Pour autant, un PLU est toujours un acte important puisque c'est au fond la vision urbanistique de la ville sur les vingt ou trente prochaines années. On avait voté pour lors de son adoption mais, au bout d'un certain temps, il faut aussi regarder. On partage beaucoup des principes définis dans le cadre de ce PLU, donc des modifications qui sont aujourd'hui apportées. Je ne reviens pas sur le développement économique qui est avancé en temps qu'axe majeur. Il y a la résidentialisation d'un certain nombre de nos cités. Il y a les espaces verts. Tout cela va dans le bon sens. Cela étant, je relève, dans le document qui nous a été fourni, qu'il y a encore des erreurs. On parlait du toilettage des erreurs. Il y a encore des erreurs par rapport à un certain nombre de décisions que nous avons pu prendre au sein de cette assemblée depuis le début de la mandature. Il y aurait peut-être à regarder de plus près.

Par ailleurs, et cela rejoindra la deuxième délibération concernant le développement économique, il y a des choix qui ont été formulés qui sont plus précis que ce que l'on avait pu avoir auparavant. Je pense notamment au Champ de l'Alouette. On avait une délibération. A la question que j'avais posée concernant la répartition des logements, vous n'aviez pas répondu. Vous aviez dit : c'est encore trop tôt. On a une réponse puisque, si l'on regarde les surfaces avancées dans le plan transmis, on est à 50/50 entre le logement social et le logement individuel. Il y a une approche qui n'est pas forcément judicieuse compte tenu de l'importance aujourd'hui de la répartition et de l'équilibre de ce quartier. Il en est de même sur la partie des Simonettes Sud où, là aussi, on est sur un 50/50, ce qui ne nous semble pas forcément judicieux dans cette partie. Vous avez aussi précisé, pour la partie des Simonettes nord, une nouvelle fois malgré les actions menées, vous renforcez cette volonté d'une bande de 8 mètres paysagère qui ne correspond pas. Quand on regarde le plan fourni, il est en décalage par rapport à la délibération puisqu'il n'y a même pas les 8 mètres avancés.

Au regard de ces éléments, de ces précisions apportées, nous refuserons de prendre part à ce vote. L'objectif n'est pas de condamner ce qui est bon et ce qui continue à l'être dans ce PLU mais de souligner qu'il y a aujourd'hui des erreurs dans la rédaction, des choix qui ont été effectués sur un certain nombre d'aspects qui ne vont pas dans le bon sens. J'y reviendrai dans la deuxième délibération. Et puis aussi, point important, le fait d'avancer un certain nombre d'arguments de principe dans ce PLU qui ne sont pas forcément respectés dans la mise en œuvre, j'y reviendrai ensuite. Au bout de deux ans, cela fait déjà deux ans, que tout cela est en œuvre, on peut commencer à tirer une esquisse de bilan ».

Entrée en séance de M. BESNARD à 20h50.

**Réponse de M. CHARLES :**

« Je ne peux pas répondre à toutes les interrogations de mon collègue. On aura certainement d'autres occasions de faire ce bilan ainsi que le relevé des erreurs qu'il a pu lui-même noter dans notre document. Simplement, deux petites choses. Le caractère réglementaire ne situe pas le niveau de typologie de logement. Il n'est pas de l'ordre du PLU de le fixer si ce n'est, par exemple au-delà d'une certaine quantification, de dire qu'il y aura obligation de faire du logement social, il n'est pas de l'ordre réglementaire de dire que sur ce terrain se fera uniquement du logement en accession ou du logement social. Cela échappe au caractère réglementaire. Sur la question des Simonettes, on ne va pas engager un débat ce soir, si ce

n'est que la procédure continue pour la création de ces emplois. Je rappelle que je peux comprendre que des gens soient en interrogation par rapport à l'organisation spatiale prévue. Néanmoins, je suis sincèrement de ceux qui considèrent que beaucoup de mesures, même si elles peuvent paraître encore discutables, ont été prises dans le sens à la fois du développement économique, de la préservation de l'environnement et de la préservation de la zone d'habitat individuel au sud des Simonettes nord. Ces mesures sont à mon sens efficaces. En effet, elles donnent un caractère durable à cet ensemble d'habitat individuel. Elles lui garantissent des protections de nouvelle nature. La bande de 8 mètres citée par mon collègue est un espace qui nous a paru, avec les gens qui travaillent avec nous, les architectes, les urbanistes, les paysagistes, de nature à permettre un développement des deux programmes sans que l'un ne vienne trop porter atteinte à la vie de l'autre. Aujourd'hui, on est toujours dans une ville comme la nôtre aussi dense dans une recherche de l'équilibre, du partage. Nous essayons de ce point de vue, dans la concertation qui continue d'ailleurs, de trouver des solutions les plus adaptées. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**36 votes pour dont 8 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**6 abstentions dont 1 procuration**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**2 refus de vote**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**2/**

Création d'un périmètre de veille foncière le long de la RN4 (rue Jean Jaurès, avenue Roger Salengro), de la RN 303 (avenue du Général de Gaulle), et de la RD 30B (avenue de la République), en vue de la requalification de ces axes par la réalisation de programmes ponctuels de logements et d'activités.

Demande d'intervention de l'Etablissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) pour engager, au terme des réflexions menées avec la Ville et validées par celle-ci, des démarches d'acquisitions dans le cadre de négociations amiables et par saisie d'opportunités foncières, en fonction du diagnostic de mutabilité et des études de faisabilité qui seront conduites au sein du périmètre.

Approbation de la convention à intervenir entre l'Etablissement public foncier de la région Ile de France et la Ville définissant les modalités de cette intervention et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision.

**Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. DESSEIGNE**

**Intervention de M. JEANNE**

« Bien évidemment, nous sommes plutôt favorables à cette délibération et à l'ensemble de son contenu. Mais je reviens un petit peu sur ce que je disais précédemment, à la première délibération, à savoir que l'on a là un exemple assez criant d'une approche qui, à notre sens, ne

va pas dans le bon sens. Vous nous précisez que les principaux objectifs que la ville a identifiés sont d'améliorer la structure commerciale le long des grands axes. Lorsque l'on voit ce qui est fait sur l'avenue du général de Gaulle notamment, où vous aviez la possibilité d'agir et de réimplanter du commerce, vous avez fait des choix qui sont les vôtres, d'implanter des immeubles de logements sociaux avec absolument aucune mise en place, ce qui n'était pas incompatible avec le logement social, aucune mise en place de structure commerciale au niveau rez-de-chaussée. Il y a déjà trois ou quatre ans, avec la partie qui se trouve au nord de l'avenue, avec le programme de l'OPAC du Val de Marne et puis plus récemment avec le programme en cours sur la partie sud dans l'ancien site du ferrailleur. On a deux cas véritablement, et je peux en citer d'autres, où vous aviez une possibilité de mettre en pratique ce qui est écrit dans ce texte c'est-à-dire améliorer la structure commerciale le long des grands axes. Avenue du général de Gaulle, il y a deux pôles. Il y a le carrefour entre le boulevard de Stalingrad et l'avenue du général de Gaulle et la Fourchette de Champigny. Entre les deux, il y a quelques commerces. Vous aviez donc la possibilité de relier ces deux parties et de donner cette continuité que vous avancez dans cette délibération. Vous avez fait le choix de ne pas la mettre en œuvre et de casser au contraire la dynamique possible et cette continuité commerciale. Par ailleurs, des projets sont en cours au niveau d'investisseurs privés sur cette avenue. Même chose sur l'avenue Roger Salengro et la rue Jean Jaurès. Et même chose là aussi, vous forcez un peu la main dans les possibilités d'accorder les permis en question pour renforcer cette partie là et limiter le plus possible le commerce.

Vous comprendrez bien que, dans le cadre de cette délibération qui va dans le bon sens globalement, les principes sont bons, on ne peut pas souscrire à l'attitude qui est la vôtre quant aux réalisations que vous mettez en œuvre sur les grands axes en question. Il n'est pas question de marquer une désapprobation par rapport à cette délibération. Nous refusons de prendre part au vote au regard de ce que je viens de dénoncer. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Monsieur le Maire, vous ne serez pas étonné si l'on vote contre cette délibération, pour plusieurs raisons. Notamment en ce qui concerne la construction de logements pour lesquels vous annoncez urbi et orbi qu'il y aura déjà 30 % minimum de logements sociaux sachant que la municipalité est déjà sur un taux de 40. Si l'on ne prend que les logements collectifs, on est à plus de 50 % de logements sociaux. Nous ne partageons pas cette optique. Nous voudrions, on le réclame depuis des années, que vous ouvriez la possibilité de construction sur du privé et de l'accession à la propriété. La deuxième remarque que je ferai, même si la volonté est louable de demander qu'il y ait 8 à 12.000 mètres carrés de locaux d'activité, je pense que vous avez d'autres projets dans la commune et j'ai peur, quand on regarde l'avenue du général de Gaulle, avec la désertification de cette avenue, le nombre de commerces qui ferment, que cela ne reste que simplement quelque chose d'écrit sur une délibération mais que cela ne se traduira pas dans les faits puisque l'on est toujours sur le même type de construction et on ne fait pas venir à Champigny des classes qui pourraient permettre à des commerces ou des activités de s'épanouir. »

Entrée en séance de Mlle KEITA à 21h05

#### **Réponse de M. CHARLES**

« Je vais essayer de répondre globalement à mes deux collègues. Je comprends, on l'a dit tout à l'heure, que ces documents sont d'une complexité parfois qui peut sans doute alimenter une certaine confusion. Précisément, notre PLU, tel qu'il a été adopté en 2007 et tel que confirmé par la modification que vous avez acceptée ce soir, conforte la nécessité, je crois qu'il faut dire l'obligation, dans les linéaires fixés dans les cartographies qui sont à votre disposition,

d'implanter en pied d'immeuble des activités économiques qui peuvent bien évidemment être du commerce. Disant cela, cela n'empêche pas d'autres activités économiques de caractère marchand et qui n'ont rien à voir avec le logement. Le projet dont parle mon collègue M. JEANNE spécifiquement effectivement échappe au règlement actuel. Il avait été conçu préalablement à la révision de 2007. Il était dans un permis bien antérieur. Les révisions que nous avons faites, confortées par la modification de ce soir, nous donnent maintenant le droit d'imposer à ces maîtres d'ouvrage, la réglementation en vigueur qui est celle du droit de l'urbanisme contrôlé par le contrôle de légalité du préfet du Val de Marne et le Maire de Champigny. Ce n'est pas négociable. Quel type d'activités ? Quel linéaire commercial ? Je suis incapable d'en parler aujourd'hui. Ce serait présomptueux de ma part de dire qu'il y aura tel ou tel type de boutique ou de surface. Ce règlement, tel que vous avez pu en prendre connaissance, confirme bien que la réglementation contraint les maîtres d'ouvrage, quels qu'ils soient, sur ces linéaires qui sont bien marqués sur les cartes à conforter le linéaire commercial et économique. De ce fait, ils s'inscrivent dans une durabilité nouvelle du développement local à Champigny. J'ajoute que nous avons supprimé préalablement le PLD qui était une mesure d'encouragement. Et je vous rappelle aussi que nous avons le droit à Champigny d'additionner les deux COS logement activité au bénéfice de l'activité et non pas le contraire. Qui peut le plus, peut le moins. On peut aussi, lorsqu'un projet le permettra, encourager le développement économique par la juxtaposition au bénéfice de l'activité commerciale ou économique des deux COS additionnés l'un et l'autre auxquels peuvent aussi s'ajouter les 0,20 du développement durable. C'est un règlement national qui s'applique également à Champigny. Nous en avons pris la décision. L'inverse n'est pas possible. Deuxième observation, il faut savoir lire aussi que les 30 % de logements sociaux inscrits dans la convention de l'établissement foncier régional concernent 30 % des 65 % de logements, ce qui laisse la possibilité bien sûr d'autres programmes de logements. Encore faut-il savoir lire convenablement la convention proposée qui permet au Maire de proposer, dans cette convention, une mise en partage qui encourage une mixité de l'habitat. Le Maire en proposant 30 % de 65 % décide d'ores et déjà qu'une part pourra être autre. Au stade actuel, elle n'est pas décidée. Un dernier mot pour dire que ces conventions avec l'établissement public foncier régional -M. DESSEIGNE rappelait qu'une cinquantaine d'entre elles étaient déjà signées- ne s'appliquent pas malheureusement dans certains départements que l'Etat a accepté de voir exonérés de cette convention. Je ne vous citerai pas les départements, tout le monde les connaît ici. En général, ce sont des départements qui cumulent des villes qui outrageusement depuis 1998 contournent la loi, n'appliquent pas la loi SRU et ne remplissent pas les conditions imposées par cette loi nationale, votée par le Parlement, approuvée par les deux présidents de la République successifs, de 20 % de logement social. Je ne veux pas polémiquer, excusez-moi de rappeler qu'il est anormal que dans ce pays des Maires se situent en dehors de la légalité et continuent à exercer des décisions contraires à l'intérêt des gens et contraires aussi à ce que nous avons tous ensemble approuvé quand le législateur l'a proposé. »

#### **Intervention de M. CHRQUI**

« Comme M. CHARLES, je ne veux pas polémiquer. Je considère de mon côté que, dans une ville où il y a un niveau déjà très élevé de logements sociaux, il est normal de viser un peu plus qu'ailleurs la mixité par l'accession à la propriété et même l'accession sociale à la propriété. C'est quelque chose qui a déjà été dit. Simplement, je signale, en complément à ce qu'avait dit M. CHEVALIER, que le chiffre de 30 % est l'objectif, si j'ai bien lu, que se fixe l'EPFIF mais que la ville a d'ores et déjà indiqué que ce chiffre lui paraissait insuffisant et que, quant à elle, elle visait un objectif de 40 %. Si je comprends bien, l'objectif poursuivi n'est pas 30 % mais 40 %. S'agissant de la précision apportée par M. CHARLES, j'avoue que j'ai du

mal à la comprendre. Il est exact que ce ratio ne s'applique qu'aux 65 % mais, là aussi si j'ai bien lu, les 35 % autres ce sont des surfaces réservées à l'activité. Evidemment, ce qui compte, c'est de savoir, dans la part des logements, ce qui est consacré au logement social et ce qui est consacré à d'autres formes de logement. Le fait que, par ailleurs, il y ait de l'activité, ce n'est pas cela qui a influé sur le ratio et sur la mixité sociale au sein de notre ville. Même si par ailleurs, on peut se féliciter que la ville, si j'ai bien écouté M. DESSEIGNE, conformément à ce qui est écrit, essaie plutôt de pousser pour qu'il y ait des ratios les plus satisfaisants possibles en ce qui concerne la part de l'activité. Là aussi, comme cela a été dit, c'est quelque chose à quoi nous souscrivons tous même si cela aurait pu être fait davantage par le passé. En tout cas, je comprends à la lecture que c'est bien 40 % et pas 30 %, que cela s'applique bien à la part totale des logements prévus dans le cadre de ces programmes. Et à ce titre, cela nous paraît évidemment ne pas du tout aller dans le sens de la mixité sociale. On peut dénoncer les villes qui sont très en deçà de la loi SRU et je suis prêt à m'y associer sans aucune difficulté, mais il faut aussi que d'un autre côté, la mixité sociale marche dans les deux sens, il faut que l'on constate qu'à Champigny on peut faire un peu plus de part à d'autres formes de logements. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Rapidement, pour dire comme M. CHARLES que je partage le même point de vue sur la question des logements sociaux. Certains Maires ne font aucun effort, c'est difficile de passer de 2 ou 3 % à 30 % en une mandature, des Maires qui ne font strictement aucun effort devraient être rendus totalement inéligibles au terme de leur mandat. En tout état de cause, pour reprendre la question sur le programme de l'avenue du général de Gaulle, cité par notre collègue M. CHARLES, vous avez marqué quand même une attention particulière sur ce sujet. En l'occurrence, vous auriez pu sans aucun problème, même si le texte à l'époque ne l'imposait pas, faire une recommandation. Je ne doute pas que le bailleur en question l'aurait entendue. Vous avez suffisamment de contacts avec cet investisseur pour pouvoir insuffler une proposition, ou alors ce serait assez étonnant. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Sur cet immeuble dont on parle tous, avenue de Gaulle, il s'agit d'un rachat de permis. Dans ce cas précis, si l'on change quelque chose dans un permis, on recommence tout. Or, le rachat de permis de gré à gré permettait de continuer l'opération de construction et d'aller au bout. C'est vraiment le cas de figure où l'on était justement dans l'incapacité d'avoir la négociation que vous avez évoquée. On y reviendra. De toute façon, on aura à reparler dans les prochains mois de ces questions d'équilibre de logements.

Je voudrais simplement vous signaler qu'il y a 55.000 demandeurs de logements dans ce département, 3.800 à Champigny. Quand on parle de Champigny, on parle d'une ville équilibrée. Ici, il y a 40 % de logements sociaux et pas 95 %. En revanche, des grands secteurs pavillonnaires existent ici depuis toujours. Ils ont été préservés. J'ai même une petite inquiétude. J'ai participé assez activement avec l'ACTEP, avec des collègues de toutes étiquettes sur l'est parisien, aux réflexions qui sont issues de la commande d'Etat des équipes d'architectes sur l'avenir de l'Île de France. Je peux vous dire mon inquiétude. Tous à leur façon proposent une déréglementation. Nous sommes au contraire en train d'essayer de rétablir des équilibres favorables à la diversité de notre ville, diversité qui devrait être partout. A l'inverse, on nous dit : il faut déréglementer le marché dans les secteurs pavillonnaires pour densifier. Densifier les secteurs pavillonnaires, vous l'imaginez, ce n'est pas tout simple. Je pense à des problèmes de développement durable, de perméabilité des sols. Les voiries datent des années 30. Elles sont déjà très compliquées à gérer aujourd'hui avec le nombre de voitures. On dit : cela ne fait rien, il faut laisser la possibilité de construire à tout le monde,

sans limite et vous verrez, cela va aller tout seul. Oui ! J'espère que l'on reprendra ce débat. Nous avons un PLU qui a été adopté par tous. Nous avons un parc social qui est important. C'est vrai. Où je vous rejoindrai peut-être mais je ne sais pas si c'est votre préoccupation, si c'est pour nous dire que l'on va mettre de l'accession à la propriété dans les anciens grands ensembles et que l'on va panacher et qu'à l'inverse, là où il y avait très peu de logements accessibles à tous, on va en mettre plus, je vous suis sur la mixité. Pour désenclaver et diversifier le Bois l'Abbé, il faut pouvoir construire ailleurs et construire ailleurs aussi du logement pour tous. Sinon, on n'y arrivera jamais. D'ailleurs, la loi l'a prévu puisque, dans le cadre des règlements de l'ANRU sur les démolitions reconstructions, il faut reconstruire 50 % à l'extérieur. Il est donc quand même mal venu de nous donner des leçons alors que, tout simplement, c'est pour aller dans le sens dont nous avons besoin, de pouvoir travailler sur des opportunités qui pourraient s'ouvrir le long des grands axes.

Ces grands axes ont vocation à terme à être mieux desservis par les transports. C'est quand même plus intelligent de rapprocher les gens qui ont besoin des transports en commun des zones qui ne sont pas complètement achevées du point de vue des fonds urbains. Vous avez pu remarquer comme moi que les trois secteurs que nous avons choisis ont une grande diversité mais c'est quelquefois un peu complexe. Vous avez un immeuble 1900 de 10 étages, souvent en briques avec un caractère particulier, à côté d'un garage en rez-de-chaussée. Nous sommes une ville avec un grand parc proche, un potentiel de transports, un fonds commercial qui peut se développer peu à peu. Il est assez logique que l'on privilégie les mutations souples, tranquilles, décidées avec tous les élus et les habitants, pour que la diversité soit l'affaire de toute la ville. Que l'on ne contienne pas le logement social seulement dans les quartiers de grands ensembles anciens. A l'inverse, dans ces quartiers, que l'on fasse avancer des copropriétés, de la diversité, du logement intermédiaire, etc. Voilà notre esprit. Dans cet esprit, oui, il fallait aussi que l'on se dote des moyens d'aménagement. »

### **Intervention de M. CHARLES**

« Je veux simplement relire ce qu'a dit mon collègue et ami M. DESSEIGNE. On parle des 100 % de SHON, la surface hors d'œuvre nette sur une surface lambda. On dit que l'on y consacre 35 % d'activité, 65 % de logement. Sur ces 65 % de logement, c'est indiqué, *la commune s'engage par ailleurs à ce que le logement locatif social représente 30 % minimum des logements réalisés dans le cadre des acquisitions de l'EPFIF*. Nous sommes bien à 30 % de la part restante des 65 et non pas des 100 %.

La phrase se finit : *sachant que la commune s'est fixé comme objectif de réaliser au minimum 40 % de logement locatif social*, comme vient de le répéter M. le Maire, *sur l'ensemble de son territoire*. Ce qui va au-delà des modalités retenues par les villes. Nous avons là une observation qualitative. Cela a été dit par M. DESSEIGNE, je le répète. On affirme qu'il y a un besoin sur la ville d'un équilibre qui se situe, comme le Maire vient de le rappeler, à 40 %. On le remet dans le texte de façon à ce que l'on sache bien que la commune de Champigny, comme M. le Maire vient de le rappeler, a une politique diversifiée du logement qui tend à répondre le mieux possible, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres communes, aux besoins des Franciliens de se loger. C'est bien dans les pourcentages qui sont inscrits. Je réitère donc les proportions qui ont été tout à l'heure, sans aucune polémique, rappelées dans le cadre de ce rapport par M. DESSEIGNE. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**6 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**2 refus de vote**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**3/**

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé.

Modalités de la concertation sur le projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé préalable au lancement de l'opération d'aménagement.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. GUERRIER**

**M. JEANNE** indique être tout à fait favorable à cette délibération.

« Simplement, je pense que je l'avais rappelé lors du conseil de quartier, tout cela ne doit pas se faire non plus au détriment d'autres quartiers de la ville. Il faut aussi, je pense, à partir du moment où l'on lance cette concertation, entendre un certain nombre de propositions qui peuvent être faites notamment en conseil de quartier, pas seulement les entendre mais les mettre en débat. Je ne rentrerai pas dans le détail. J'en ai déjà fait part à M. GUERRIER. Il faudra peut-être améliorer encore un peu cela. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**4/**

Elaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) nommé « Marne Confluence »

Avis du conseil municipal

**Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER** qui conclut :

« Je voudrais faire quelques petites remarques. Une première réunion de ce SAGE a eu lieu le 2 avril 2009 à Gagny. Au cours de cette réunion, la question du financement des actions engagées par le SAGE a été posée. La réponse du préfet a été très claire. Conformément à la loi sur l'eau, une nouvelle taxe sur l'eau potable sera mise en place. On peut déjà se poser quelques petites questions. Il existe déjà des taxes sur la dépollution de l'eau c'est-à-dire sur l'eau qui est retraitée dans nos usines de traitement des eaux usées. Deuxièmement, une taxe aussi est prélevée par l'agence Seine Normandie qui a pour tâche justement l'assainissement et la dépollution des rivières et des fleuves. Actuellement, il faut savoir que cette taxe prélevée par l'agence de bassin Seine Normandie sur le prix de l'eau sert exclusivement à la remodelisation et à la modernisation des différentes usines de traitement des eaux usées. Curieusement, on peut s'en étonner, les entreprises n'ont pas été citées par le préfet qui a d'ailleurs dit qu'il n'y aurait aucune taxe pour les entreprises. On peut se poser la question : Pourquoi ? Que je sache, dans notre réglementation, c'est le pollueur qui est payeur. Or, une taxe ou un impôt doit être juste, équitable et solidaire pour qu'elle ou il soit bien accepté (e). On s'aperçoit que ce sont les agriculteurs, par l'utilisation de quantités énormes d'herbicides, d'engrais sous forme liquide, qui polluent justement nos rivières. Les industriels, par leurs rejets sauvages ou des rejets tout à fait non sauvages mais voulus. Et je vais arrêter là le tableau, on pourrait aussi citer Voies ferrées de France qui utilisent le plus fort des herbicides pour nettoyer leurs voies : l'atrazine que nous retrouvons en quantités très importantes dans nos fleuves. Il est bien évident que nous tenons absolument à ce que la Marne et le Morbras aient des eaux de très bonne qualité. On veut préserver ces eaux qui nous servent pour l'eau potable. On veut préserver aussi tout le caractère écologique qu'apporte cette rivière. On veut aussi préserver le transport qui a lieu sur la Marne. Bonneuil a un port d'une certaine importance. Il est quand même à remarquer que cette taxe qui va servir à entretenir toutes les eaux de ce bassin versant sera prélevée sur les ménages exclusivement. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Je souhaiterais savoir si l'état de la nappe phréatique dite de Champigny est concerné. Dans une information qui est parue dans la presse, Direct matin, il est indiqué que cette nappe est polluée par des éléments phytosanitaires et des nitrates. Et 177 communes de notre région n'ont pas les qualités requises de l'eau. Sommes-nous concernés ? C'est vrai que vous avez, sur le site de la Mairie, fait paraître une page sur les actualités. Vous citez Véolia qui fait le traitement poussé des eaux avec un affinage dans l'usine de Neuilly sur Marne. Vous dites que la DDASS est chargée du contrôle sanitaire de cette eau potable. Et vous nous dites que cette analyse a été faite en 2007 et que l'eau est reconnue comme très bonne pour ses qualités bactériologiques. Vous rassurez la population et vous lui dites : aucune inquiétude, l'eau de votre robinet peut être consommée. Je suis surpris. Pourquoi n'avez-vous pas fait vous-mêmes une analyse de l'eau ? Et pourquoi n'y a-t-il pas eu de contrôle de la part de la DDASS depuis 2007 ? »

#### **Réponse de M. LECUYER**

« Il faut savoir que ce que l'on appelle la nappe de Champigny est une nappe phréatique qui est retenue par le calcaire de Champigny. Ce calcaire de Champigny part à l'est du bassin et se retrouve à l'ouest du bassin. Cette nappe est considérable. Elle recouvre presque tout le bassin agricole de la Brie. Le bassin de la Brie est une plaine à blé. Ce sont les meilleurs rendements que l'on ait. Le traitement des herbicides, pesticides et autres engrais passe à travers la terre et se trouve dans la nappe. Nos agriculteurs, qu'ils soient à l'est ou à l'ouest, utilisent les mêmes méthodes. Deuxième point, il me semble l'avoir dit déjà ici, à aucun moment le SEDIF ne puise dans cette nappe de Champigny. De mémoire, une ou deux communes du sud-est de la région parisienne puise (nt) leurs eaux, le SEDIF puise l'eau pour la donner au robinet de ces

deux communes de l'Essonne, il me semble. C'est de mémoire, je peux me tromper. Elle est traitée dans les mêmes usines : les usines de Neuilly, de Choisy ou d'Auvers sur Oise. L'eau que nous buvons à Champigny et dans les 144 communes du SEDIF est une eau de très grande qualité au niveau biologique comme chimique. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. De nombreux contrôles sont effectués. Ces contrôles sont faits en sortie d'usine et périodiquement, au robinet de différentes habitations campinoises ou de différents établissements publics. Personnellement, ainsi que M. RIVALLAIN, nous recevons toutes les semaines une analyse de l'eau effectuée à un robinet de Champigny. Depuis je crois huit ans, je reçois ces analyses. Cela en fait trois ou quatre par semaine. A aucun moment, cette eau ne présentait un caractère non conforme à la consommation. Je vous rassure aussi Monsieur CHEVALIER. Cette eau qui sort des usines du SEDIF est d'une qualité biologique et chimique tellement bonne qu'elle est nettement supérieure à toutes les eaux embouteillées que vous pouvez voir. Je vous dis aussi que cette eau embouteillée que vous buvez est presque cent fois plus chère que l'eau qui coule de votre robinet. Et puis, on va encore bien enfoncer le clou, elle demande encore à quelque chose près entre mille et dix mille fois plus d'énergie pour la produire. Vous faites encore des économies en buvant cette eau. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Je voudrais ajouter une petite précision. Il est vrai que sur le site de la ville, un propos prête à confusion sur la nappe de Champigny. Chaque nouveau préfet qui arrive dans le Val de Marne fait la même confusion. Nous recevons régulièrement ici des interdictions d'arrosage qui concerneraient notre commune alors que nous ne pompons à aucun moment de l'eau dans la nappe de Champigny. Il y a régulièrement à réexpliquer les choses par rapport à ce propos générique car le calcaire de Champigny couvre une partie très vaste de la région parisienne. C'est la célébrité ! Nous avons d'autres contrôles aussi par le biais des écoles. Des prélèvements sont faits dans les restaurants scolaires et les crèches. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Comme il paraît quelque chose sur la page d'accueil du site de Champigny, je peux faire la relation entre l'article paru, peut-être de manière erronée, et ce que vous publiez sur le site. J'ai posé une autre question, Monsieur LECUYER, à laquelle vous n'avez pas répondu. Sur la page d'accueil du site de Champigny, il est dit que la dernière analyse a été faite en 2007. Je dis que cela me paraît un peu vieux comme analyse. On aurait pu en faire une en 2009. »

**Réponse de M. le Maire :** la ville est destinataire d'analyses toutes les semaines. Ce sont celles-là qui devraient être publiées, « vous avez raison de nous rappeler à l'ordre ».

#### **Intervention de M. CHRQUI**

« J'ai toute confiance dans la qualité de l'eau campinoise. Je pense que M. LECUYER a raison. Nous pourrions remplacer ces petites bouteilles par des fontaines à eau. Ce serait beaucoup plus développement durable et ensuite cela nous éviterait de nous empoisonner en buvant de la Cristalline alors qu'il y a de l'eau campinoise. »

**Réponse de M. le Maire** qui prend note de la suggestion et qui indique que d'ores et déjà des fontaines à eau (du robinet) ont été installées dans les services municipaux. Des carafes (éventuellement aux armes de la ville) pourraient être disposées sur la table du conseil.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

5/

Convention de mise à disposition de service entre la commune et le SIPPAREC afin de procéder à l'analyse des propositions techniques et financières présentées par la société ERDF dans le cadre des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

Approbation du projet de convention.

Autorisation de signer ladite convention à Monsieur le Maire ou son représentant délégué.

Moyens de financement.

Demande au Gouvernement d'exonérer les communes du coût de renforcement des réseaux électriques et aussi une contribution communale plus équitable.

### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. DEFRANOUX**

### **ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**42 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités -**

**Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - groupe Divers droite)**

**4 abstentions**

**(groupe UMP )**

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

6/

Opération de géothermie de la ville de Champigny sur Marne : Application des articles 63 – 64 – 65 du contrat d'affermage et de l'article 2 de la loi n°95 – 127 (délégation de services publics) concernant les comptes d'exploitation de l'opération de géothermie.

Présentation des comptes de la SA ELYO Ile de France pour la période comptable s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2008.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par Mme ETTORI**

## **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

7/

Convention de mise à disposition de la chaufferie située 1 rue Clément Ader à Chennevières sur Marne entre la Ville de Champigny sur Marne et la S.A. d'HLM Immobilière 3F.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **Rapport présenté par Mme ETTORI**

#### **Intervention de M. le Maire**

« Avant de passer au vote, je voudrais simplement vous indiquer que c'est une chose importante dont nous sommes en train de délibérer parce que c'est le signe que notre site de géothermie continue à progresser. La région a choisi au lycée Champlain de rénover l'établissement en mettant l'ensemble du réseau en basse température. C'est le meilleur rendement écologique possible. Cela conforte le caractère économiquement utile de notre réseau de géothermie. C'est pour cela que nous nous sommes engagés aux côtés de l'Immobilière 3 F avec des garanties. Si la société HLM se retirait, nous aurions des contreparties. Mais cela nous permet d'assurer un relais sur le secteur c'est-à-dire son groupe mais également le lycée, et d'assurer en cas de difficulté momentanée de la géothermie, nous garantissons à l'ensemble de ces clients de la ville des conditions normales de chauffage. En revanche, nous confortons notre réseau du point de vue économique de façon substantielle. Je ne sais pas combien cela fait d'équivalents logements mais ce n'est pas négligeable. »

**Mme ETTORI** ajoute que les services municipaux travaillent à la signature d'une convention avec le lycée Gabriel Péri.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

8/

Convention entre la Ville et France Télécom relative aux travaux d'enfouissement du réseau aérien de communications électroniques du 6 au 14 bis rue du Monument et carrefour rue du Monument / rue des Perreux..

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. FAUTRE** en l'absence de M. LAMBERT

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

9/

Convention fixant les relations de partenariat entre la Ville de Champigny sur Marne et l'Association Multi Loisirs Campinois AMLC (anciennement Association Municipale des Loisirs Campinois).

Approbation du montant de la subvention.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. DEFRANOUX** qui indique qu'à la 6<sup>ème</sup> commission, Mme AMAR s'est interrogée sur l'évaluation des moyens financiers mis à disposition de l'association au regard des activités qui restent prises en charge.

Il lui a été répondu en séance qu'un bilan sera réalisé au renouvellement de la convention.

**M. DEFRANOUX** précise à l'attention de Mme AMAR qu'il s'agit d'une convention annuelle et qu'en fonction des activités qui seront proposées par l'association dans l'année écoulée et dans l'année future, cette convention pourra être renégociée.

#### **Intervention de Mme AMAR**

« Nous voterons pour cette délibération. Vous proposez de baisser la subvention nette, j'entends par là la subvention corrigée des loyers et des frais, de 41.000 euros compte tenu des évolutions d'activités et notamment de la perte de la commercialisation des séjours vacances à effet au 31 octobre 2008, de la fin des ventes de titres de transport à effet au 1<sup>er</sup> mars 2009. L'association perd également la mise à disposition de trois agents municipaux. A ce propos, la municipalité pourrait-elle nous donner la date d'application du décret du 18 juin 2008 afin de savoir si un remboursement de la mise à disposition de ces agents devra être fait ? L'AMLC s'adapte en 2009 à ces modifications en changeant de nom, en modifiant ses statuts et en prévoyant de recruter une secrétaire comptable. L'AMLC tend à devenir autonome et il est cohérent de lui verser une subvention compte tenu de son ancienneté et de son action sur

Champigny. Cela étant, nous remarquons dans les statuts modifiés en date du 11 avril 2009 les points suivants. L'AMLC a deux agréments, le tourisme et la jeunesse et sport, et une affiliation à la Fédération française de randonnées pédestres. Dans l'article 2, l'AMLC définit ses missions : activités de loisirs, organiser et vendre des voyages, organiser des randonnées, promouvoir des activités manuelles notamment patchwork. Dans l'annexe 1 de la convention, nous retrouvons l'organisation des randonnées pédestres et les réunions de patchwork. Les autres activités (activités de loisirs et organiser et vendre des voyages), couvertes par la subvention, ne sont pas clairement définies. Quels sont les projets de l'association ? Quelles activités va-t-elle proposer ? Nous ne voyons pas la finalité de l'agrément jeunesse et sport. Il semble que l'association ait une action plutôt auprès des personnes âgées. L'association va-t-elle se tourner vers la jeunesse et vers le sport ? Que va-t-elle faire exactement hormis les 14 randonnées pédestres annuelles et une réunion de patchwork par semaine ? En résumé, il semble que l'évolution de l'AMLC soit en gestation. L'AMLC sait quelles sont les activités abandonnées mais les activités nouvelles restent floues et demandent à être finalisées. Vous êtes, semble-t-il, conscients de cette situation puisque vous proposez une convention pour une année civile soit jusqu'au 31 décembre 2009. Nous espérons que l'AMLC saura prendre un nouvel envol et dans cette attente, nous lui suggérons de modifier son nom, son adresse et sa catégorie culture sur le site de Champigny ma ville. »

#### **Réponse de M. DEFRANOUX**

« Je ne vais pas répondre à tout. Je vous conseillerais de voir plutôt le programme de l'AMLC. Il est affiché normalement et disponible à l'agence. Elle organise beaucoup de randonnées et de sorties. Pourquoi l'agrément jeunesse et sport ? C'est une obligation par rapport à ses sorties randonnées. Il y a besoin d'accompagnateurs avec un agrément jeunesse et sport pour faire ces sorties randonnées. Vous avez parlé de l'agrément tourisme. En collaboration avec l'AMCL, si on a souhaité que cette association perde cette affiliation, du moins le tourisme dans ses statuts, c'est en fait parce que la municipalité a pris la décision de créer un Office de tourisme. Il ne fallait pas mélanger les genres. C'est surtout pour cela. Vous avez parlé de la date de validité du décret. Je vous répondrai évasivement. Je pense que c'est le 1<sup>er</sup> janvier 2009 mais je ne suis pas sûr de moi. On pourra rectifier. Vous avez parlé des nouvelles créations d'animations et de nouvelles activités au niveau de cette association. Il y a une nouvelle activité qui est liée aux randonnées nordiques qui va se mettre en place. Pour dire un peu la position de la ville, on a voulu accompagner cette association pour qu'elle fasse ce transfert d'autonomie assez facilement et dans la confiance. Il faut savoir que trois agents de la ville étaient mis à disposition. En les retirant du fait du décret du 18 janvier 2008, cette association allait perdre trois personnes qui étaient là pour travailler à ses côtés. On a voulu en fait, avec cette convention, faire en sorte que cette association puisse prévoir son avenir en se tournant vers des activités qui se recentrent par rapport à son point départ c'est-à-dire les loisirs. »

#### **Intervention de M. le Maire qui fait un bref historique**

« On avait à l'origine à Champigny deux structures qui portaient du tourisme, à savoir le syndicat d'initiative et l'AMLC. Le syndicat d'initiative a cessé ses activités et s'est dissous. Longtemps, le souhait des responsables de l'AMLC a été d'être missionnés par la ville pour faire du tourisme. Il se trouve que l'expression directe de l'association loi 1901, en tant que telle, c'était plutôt les loisirs qu'une vraie politique de tourisme. Ce qui nous a amenés dans les propositions aussi bien de programmes que des Rencontres citoyennes à réfléchir : Comment faire connaître Champigny à l'extérieur et comment développer notre potentiel touristique ? Nous avons le deuxième camping d'Ile de France. Jusqu'à maintenant, nous ne travaillions pas ce dossier correctement. Depuis, des textes réglementaires sont arrivés dans l'intervalle. Nous

avons fait des propositions à l'AMLC, cela a été des moments un peu douloureux pour des gens qui se sont dévoués pour faire partir des centaines de campinois en vacances. Ce sont des gens qui sont extrêmement dévoués, qui ont une grande ancienneté dans la ville, qui ont fait énormément de choses pour faire sortir les campinois. Mais on n'avait toujours pas ce volet tourisme. Cette année la décision a été prise tranquillement, tous ensemble, d'aller vers une année de transition. C'est ce que l'on vous propose. C'est pour cela que la convention fera l'objet d'une réflexion rapide, au bout de quelques mois, pour voir si l'on est bien dans les clous, si cela fonctionne quand même, etc. Ce dossier est très bien suivi par M. DEFRANOUX et nous nous sommes mis en conformité. Vous avez parlé des titres de transport. Cela coûtait. Emettre des titres de transport SNCF -bizarrement il y a un abonnement pour émettre des billets- est assez onéreux. Ils n'émettaient pas beaucoup de billets en proportion d'une agence. Ils étaient en plus à cheval entre le statut associatif et le statut commercial. Cela commençait à être limite. Ils avaient commencé d'ailleurs à payer des taxes. Et puis, entre nous, le règlement qui est arrivé est juste et nous l'approuvons, en effet mettre à disposition des associations sans que les associations compensent les personnels mis à disposition, c'est quand même une logique économique extrêmement fragile. C'est un peu artificiel. Nous revenons à des choses beaucoup plus solides où le rôle des uns et des autres est beaucoup mieux défini. Et nous avons souhaité néanmoins que tout ce travail associatif qui est généreux et qui est porteur soit maintenu. C'est pour cela que la subvention n'est pas négligeable. C'est un peu un cas de figure, une subvention à ce niveau pour ce type d'activité. Nous ferons le point avec eux. Ils étaient un peu effrayés au départ en pensant ne pas pouvoir se passer de toutes les aides que l'on pouvait apporter dans une période antérieure. Je pense qu'aujourd'hui on a trouvé un bon accord. Il faudra être attentif aux évolutions, faire des bilans et on reviendra devant le conseil municipal au moment de l'attribution des prochaines subventions annuelles. Il fallait clarifier aussi les rôles de chacun, retirer la mention municipale. Aujourd'hui, vous avez vu qu'il n'y a plus la mention municipale dans le titre de l'association, ce qui créait une ambiguïté. Ce n'était pas directement la municipalité même s'il y avait des moyens exceptionnels et s'ils effectuaient pour la ville un certain nombre de missions, notamment la diffusion des vacances. On en est là. A suivre. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE des votants**

**M. CHEVALIER, trésorier adjoint de l'association, n'a participé ni au débat ni au vote.**

### **DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES**

**10/**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de demander une subvention au Conseil Régional d'Ile de France pour la réalisation de l'équipement sportif des Mordacs.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention tripartite à intervenir pour l'utilisation de cet équipement par les lycées en contrepartie de la subvention accordée.

#### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. SUDRE**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

11/

Attribution d'une subvention municipale exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Union Tremplin Socio Culturel France - 2 rue Rodin à Champigny sur Marne - à l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. SUDRE** en l'absence de M. BLIMI

**M. CHEVALIER** rappelle qu'au conseil municipal du 19 novembre 2008 à l'occasion de la proposition d'attribution de subventions exceptionnelles à l'Amicale des Bretons et à l'Association Portugaise Socio-Culturelle et Récréative (APSCR) pour leurs 50<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> anniversaires, il avait demandé à connaître les critères d'attribution des subventions à caractère exceptionnel.

Il renouvelle sa demande : pourrait-on définir le caractère exceptionnel de telles subventions ?

**Réponse de M. le Maire** : le principe est que de telles subventions exceptionnelles sont ouvertes à toutes les grandes associations sur leur demande et cela tous les dix ans.

M. le Maire tient à cette occasion à faire état du très beau spectacle défilé de mode réalisé à l'initiative de l'association Mozaïk'ampinoiz et ouvert à 17 associations samedi soir. De telles réalisations mettent en évidence l'importance et la vitalité du tissu associatif campinois.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

12/

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association Secours Catholique pour l'aide apportée aux victimes de la guerre au Sri Lanka.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. GASCARD**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

**13/**

Cours municipaux pour adultes.

Approbation des tarifs pour l'année scolaire 2009 / 2010

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme FLORES-RACMACHERS**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE LA JEUNESSE**

**14/**

Convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles ayant pour objet l'organisation des séjours été 2009 pour les adolescents (14-17ans).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**Rapport présenté par M. SUDRE** en l'absence de M. BLIMI

**M. SUDRE** fait état des questions posées par Mme AMAR dans la 6<sup>ème</sup> commission :

Mme AMAR a souhaité savoir pourquoi au vu des 53 personnes parties en 2008, 100 places sont proposées en 2009.

Elle a également demandé quel était le contenu des séjours.

**Réponse à la 1<sup>ère</sup> question :**

En 2008, 53 jeunes sont partis pour 60 places proposées (plusieurs désistements).

30 jeunes étaient en liste d'attente.

C'est ce qui a motivé l'ouverture de 100 places maximum cette année.

Au 19 mai, 78 jeunes sont déjà inscrits à ces séjours.

Réponse à la 2<sup>ème</sup> question :

Le séjour en Croatie est un séjour itinérant avec hébergement en camping.

Les séjours en Angleterre, Irlande et à Malte sont des séjours dits linguistiques.

- en Angleterre et Irlande respectivement 35h et 21h de cours pour 3 semaines, accueil dans les familles et l'après-midi activités culturelles et de loisirs.

- à Malte : 15h cours/semaine, hébergement en résidence internationale, activités culturelles et de loisirs.

Le programme plus détaillé est inclus dans la brochure « vacances 2009 » diffusée à l'attention de la population et est remis à Mme AMAR.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**15/**

Marché de location en longue durée de véhicules légers de type tourisme ou utilitaire avec prestations annexes d'entretien et d'assistance à conclure, pour une durée de 60 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, suivant une procédure d'appel d'offres ouvert.

Approbation du dossier de consultation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. FAUTRE** en l'absence de M. LAMBERT

**M. FAUTRE** fait état des questions posées par M. JEANNE à la 1<sup>ère</sup> commission :

M. JEANNE a demandé si un bilan du précédent contrat de location a été établi et a souhaité aussi savoir pourquoi il n'y a pas de lot « véhicules électriques ».

Réponse : Il n'y a pas de bilan établi pour l'actuel marché de location dont on peut cependant dire qu'il donne globalement satisfaction.

Il n'y a pas de lot « véhicules électriques » car lors du précédent marché, un lot de ce type avait été prévu mais n'avait recueilli aucune offre.

Cependant, la ville acquiert pour un usage intra-muros des véhicules électriques pour le service voirie et celui des espaces verts en remplacement des véhicules de type piaggio défaillants

M. JEANNE a demandé par ailleurs un rapport sur le parc des véhicules municipaux.

Il lui a été répondu en séance que cela faisait l'objet d'une annexe budgétaire au compte administratif.

**M. FAUTRE** apporte des éléments de réponse complémentaires :

« Le service a travaillé pour proposer aux élus que nous sommes ce principe de location. Il semble à l'évidence que les services sont satisfaits du contrat actuel. Nous proposons donc de le renouveler dans cette formule. Il y a un avantage évident. Dans une période où l'on cherche à participer à la réduction des émissions polluantes, ce type de formule permet d'avoir des véhicules plus récents plus fréquemment, à la différence des véhicules achetés qui durent plus longtemps. On va donc pouvoir bénéficier des nouvelles technologies en relançant un marché de location. Sur les véhicules électriques il n'y a pas eu de réponse dans le marché actuel dans lequel il y avait, au moment du lancement de l'appel d'offres, un lot véhicules électriques. Personne n'y a répondu. On peut le regretter et on peut toujours regretter que, malgré les discours du gouvernement mais aussi des constructeurs automobiles, aujourd'hui encore les véhicules électriques ne soient pas très performants. Les constructeurs ne se précipitent pas. Cette formule a pour avantage, dans le cadre d'un contrat de cinq ans, donc une durée plus courte que si l'on achetait les véhicules, de permettre d'espérer que, dans les années à venir, en regard des efforts que les uns et les autres demandent pour le développement durable, que les constructeurs seront plus prompts à nous proposer à l'avenir, dans un délai rapide, des véhicules électriques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Lorsqu'il s'agit de petits marchés comme le nôtre, il n'y a pas beaucoup de concessionnaires ou de sociétés qui font ce travail, qui nous proposent ce type de lots. On peut le regretter mais c'est la situation dans laquelle on se trouve. »

**M. JEANNE** reprécise sa question :

« Ce que j'ai demandé, ce n'est pas de savoir si cela donnait satisfaction. Je ne doute pas que cela donne satisfaction. Je n'ai rien contre le principe de la location. On le présente souvent comme un principe plus moderne que l'achat dans toutes les organisations, que ce soit administration ou entreprise. En revanche, toutes les études menées sur ces sujets montrent bien qu'à partir du moment où il y a des kilométrages extrêmement importants, le système de la location avec remplacement régulier est moins coûteux et plus intéressant. Et en revanche, quand il y a des faibles kilométrages, des petits parcours -ce qui est le cas en majeure partie pour les véhicules municipaux- cela ne s'avère pas être la meilleure solution. Je n'ai pas de religion en la matière. Je pose simplement la question, à savoir si vous avez fait un bilan sur le précédent marché pour pouvoir nous dire si, économiquement, c'est plus intéressant ou pas. J'ai bien entendu l'argument écologique mais économiquement, je n'ai pas la réponse. Je n'ai rien contre le principe de la location. J'aurais souhaité avoir une précision plus importante sur l'aspect financier. »

**Réponse de M. le Maire**

« Autant sur tout ce qui est véhicules lourds ou spécialisés il est intéressant d'acheter parce que l'amortissement est long -ce sont des véhicules qui ont en même temps une fiabilité assez importante sur la durée- autant, sur tout ce qui est petits véhicules, on a vraiment intérêt à être en location. Ce n'est pas tout à fait par hasard que l'on a parlé de fonctionnement. Les immobilisations pour la moindre chose, quand on était obligé de tout faire passer par notre garage qui, avec l'électronique dans les voitures, n'était pas équipé, on était donc obligé de repasser chez le concessionnaire, etc., il y avait un fonctionnement extrêmement laborieux et pas très efficace. Là, l'immense avantage, c'est que toute la part d'entretien courant fait partie du marché. Et d'autre part, on a des moyennes sur la durée proposée qui sont quand même à un seuil tout proche du meilleur équilibre. On est en dessous en kilométrages mais si vous considérez l'ensemble du problème, on gagne en efficacité du point de vue du travail qui est sans commune mesure avec ce que l'on a pu connaître par le passé. On essaiera de vous donner des éléments plus précis. »

**M. CHEVALIER** rappelle qu'en 2006, il avait demandé que l'on regarde la possibilité d'équiper les véhicules en GNV.

« Aujourd'hui, nous avons 44 véhicules essence et diesel. Il existe toujours cette solution GNV. Il y a aussi des solutions de véhicules avec moteur hybride, voire des véhicules électriques. A-t-on envisagé ces solutions ? Je voudrais vous rappeler quand même qu'il y a une loi dite loi de l'air et de l'utilisation rationnelle de l'énergie, autrement dit loi Lepage. Et pour les collectivités locales possédant plus de 20 véhicules, l'article L 8 B dit que, lorsque vous avez un renouvellement, il faut que vous ayez au moins 20 % des véhicules qui soient dans la catégorie des véhicules propres. Nous sommes donc surpris par rapport à vos promesses électorales que vous ne respectiez pas ce texte de loi. »

**Réponse de M. le Maire :**

« La ville respecte la loi, on vous le démontrera. Je n'ai pas les chiffres ici. On vous apportera les éléments plus précis, le marché est conforme .... Le nombre de grammes de carbone par véhicules vous sera donné. Je vous rappelle d'autre part que nous n'avons pas que des véhicules en location. Nous en avons acheté. J'ai précisé tout à l'heure que l'on remplace des Piaggio. On les remplace par des véhicules électriques qui sont plus des véhicules que l'on va garder durablement. Ils sont adaptés à de très petits parcours... Quand on balaie une rue, on ne fait pas 50 kilomètres. Mais quand un coursier va à Paris ou quand on ramène des prélèvements aux CMS avec des ramassages dans sept ou huit laboratoires tous les jours, il faut un véhicule qui roule normalement. On s'adapte. On vous montrera l'ensemble du parc. Nous l'avons déjà fait, nous le referons. Nous avons un parc qui est performant. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**44 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - groupe UMP**

**Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe Divers droite )**

**16/**

Acquisition de fournitures de bâtiment pour la Ville de Champigny-sur-Marne pendant l'année 2010 (marchés reconductibles expressément pour les années 2011, 2012 et 2013).

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : Marchés à bons de commande, sans minimum, ni maximum, avec allotissement de fournitures à conclure suivant une procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

- lot n°1 : Bois, contreplaqué et mélaminé, bois de charpente, portes et tablettes
- lot n°2 : Plomberie
- lot n°3 : Electricité
- lot n°4 : Quincaillerie, visserie et fixation, boulonnerie, métallerie
- lot n°5 : Peinture et revêtement de sols
- lot n°6 : Polycarbonate et PVC
- lot n°7 : Produits anti-vibratoires, anti-pince doigts, protection, isolation et calfeutrement des bâtiments
- lot n°8 : Outillage.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante ainsi que de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence et les marchés à intervenir à l'issue de celle-ci.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mlle LE LAGADEC**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

17/

« Le Tremblay » : opération de construction neuve de 44 logements locatifs sociaux.

Garantie communale complémentaire accordée au conseil municipal du 25 mars 2009 à hauteur de 100 % à la SA d'HLM IDF Habitat pour un prêt complémentaire à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 400 000 euros.

Prise en compte de la baisse du taux d'intérêt.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**35 votes pour dont 8 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**6 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe UMP – groupe Divers droite )**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**Mme ETTORI et Mme KENNEDY (par procuration), toutes deux membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.**

Un vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale relatif à la création de jardins d'éveil a été remis dans les dossiers de chaque conseiller municipal

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale relatif à la création des jardins d'éveil.

**Texte du vœu ci-après :**

« L'application des objectifs de régulation budgétaire au ministère de l'éducation nationale pourrait conduire à poursuivre sur la voie de la diminution, voire la suppression de l'accueil des enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle», c'est ce que madame Tabarot, députée UMP, a écrit dans son rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance. Elle a donc proposé la création des « jardins d'éveil » dans les écoles maternelles pour les 2 ans, Un taux d'encadrement d'un adulte pour 15 enfants au lieu de 1 pour 8 dans les textes actuels, avec pour formation un CAP petite enfance ou un agrément assistante maternelle ou encore un «senior» à la retraite!

C'est un « gardiennage » que propose Madame Tabarot.

En novembre 2008, deux sénateurs UMP, Mme Papon et M. Martin, ont soutenu, dans leur rapport sur la scolarisation des jeunes enfants, la proposition de Madame Tabarot sur la création de jardins d'éveil, en lieu et place de l'école maternelle.

Les événements s'accroissent, le 11 mai 2009, la secrétaire d'état à la famille, Madame Morano, lance la procédure pour ouvrir les jardins d'éveil pour les enfants de 2-3 ans, au mépris de la réaction et de la colère des associations, des enseignants, des élus et des syndicats.

Selon le document du secrétariat d'Etat intitulé « Méthodologie des jardins d'éveil » le financement de ces structures s'élèvera à 25 millions d'euros et sera financé par la branche famille (CAF). »

**Le conseil municipal considère :**

- Que ce projet est un projet de régression pour les enfants, source d'inégalités entre les familles et les territoires.
- Que ces jardins d'éveil payants pour les familles et à la charge des collectivités pourraient être publics ou privés, la démarche de Madame Morano s'inscrit dans une logique marchande qui va à l'encontre de l'école maternelle.
- Que l'accueil des 2-3 ans à l'école maternelle est particulièrement important pour les catégories sociales les plus défavorisées, d'une part parce que l'école est gratuite, d'autre part la scolarisation précoce est un moyen important de réduction de l'échec scolaire.
- Que l'école républicaine constitue pour notre pays, par sa gratuité, sa laïcité, sa présence sur tout le territoire national, un acquis social, elle est une garantie d'égalité pour tous.
- Que l'école maternelle est l'une des créations les plus originales du système éducatif français.
- Qu'en s'attaquant aujourd'hui à la scolarité des 2-3 ans, demain la prochaine cible sera toute l'école maternelle.

**Pour toutes ces raisons, le conseil municipal demande :**

- L'abandon de la création des jardins d'éveil.
- Le maintien de l'école maternelle, laïque, gratuite et de qualité pour tous les jeunes enfants dès 2 ans.
- Que les parents puissent faire le choix du mode d'accueil pour les 2-3 ans et que leur liberté soit respectée.

- Que des précisions soient apportées rapidement sur l'ensemble de la politique du gouvernement dans ce secteur. »

**M. le Maire** donne la parole à Mlle LE LAGADEC pour qu'elle justifie de l'urgence.

**Intervention de Mlle LE LAGADEC**

« Sur l'urgence de ce vœu, depuis le mois de septembre, le rapport présenté par la députée UMP, Mme TABAROT, sur l'accueil de la petite enfance agite tous les professionnels de la petite enfance et plus largement les professionnels aussi de l'Education nationale et les associations concernées. Cependant, le calendrier s'est largement accéléré puisque Mme MORANO a lancé le 11 mai dernier la procédure permettant l'appel à candidatures pour la création de jardins d'éveil. Pourquoi l'urgence ? L'urgence parce qu'il me semble très dangereux de répondre favorablement à la création de ces jardins d'éveil tels qu'ils sont décrits. C'est-à-dire un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants avec des personnels répondant aux qualifications suivantes : un CAP petite enfance, une assistante maternelle ayant un agrément voire un senior, un retraité ayant du temps pour venir garder ces enfants. Deuxièmement, il y a urgence à défendre l'école maternelle puisque Mme MORANO déclare elle-même que la durée de fréquentation de ces jardins d'éveil serait de neuf mois à dix-huit mois. Si je compte bien, de deux à trois ans, il n'y a jamais dix-huit mois. On voit bien là que l'idée est donc bien de gagner sur l'école maternelle. Oui, il y a urgence à prendre position et à nous exprimer sur ce que contient ce rapport. »

**Vote sur l'urgence :**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**6 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe UMP – groupe Divers droite )**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**Débat sur le fond.**

**Intervention de Mlle LE LAGADEC**

« Sur le vœu lui-même, d'abord je veux dans un premier temps exprimer ici une idée forte et que je pense nous pourrons, en tout cas en ce qui concerne l'idée, partager tous. Nous sommes tous pour la création de nouvelles places dans le secteur de la petite enfance. Quand cela est dit, à notre sens, ce qui doit guider ces créations, c'est d'abord et avant tout l'intérêt de l'enfant c'est-à-dire son développement et son épanouissement. Dans la première application du rapport TABAROT, on voit bien que ce qui guide cette création, c'est surtout la poursuite de la politique de suppression de postes dans l'Education nationale telle qu'elle est exprimée par Mme TABAROT elle-même au début de ce vœu : *L'application des objectifs de régulation budgétaire au ministère de l'Education nationale pourrait conduire à poursuivre sur la voie de la diminution voire la suppression de l'accueil des enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle.* L'objectif est clair, il faut donc récupérer des postes. Le taux d'encadrement, je vous l'ai déjà dit. Il s'agit donc bien à mon sens non plus du tout d'une école mais d'un gardiennage. Je vais revenir sur les différents points. *Le conseil municipal considère que ce projet est un projet de régression pour les enfants, source d'inégalités entre les familles et les*

*territoires*. En effet, au lieu d'assurer un service public d'abord et avant tout, ce pourquoi je milite, un service public de la petite enfance, c'est-à-dire les mêmes droits pour tous et partout, ici s'installe le règne de l'inégalité. Deuxième point, *ces jardins d'éveil seraient payants pour les familles et à la charge des collectivités. Ils pourraient être aussi publics ou privés*. On voit bien ici que la démarche de Mme MORANO s'inscrit dans une logique marchande qui va à l'encontre de l'école maternelle, à l'encontre de l'intérêt de la petite enfance dans son ensemble. Il me semble qu'il est extrêmement dangereux que des fonds publics aillent pour créer des structures privées voire des structures confessionnelles. Il y a non seulement une marchandisation du secteur de la petite enfance mais aussi un abandon de la laïcité ouvrant la porte à des inégalités qui me sont à moi insupportables, notamment en ce qui concerne la différence entre les filles et les garçons, ce qui est porté par les intégristes dans le domaine de la religion. Ensuite, l'accueil des 2 et 3 ans, dans de nombreuses études, il a été démontré que, pour les catégories sociales les plus défavorisées, la préscolarisation, la scolarisation précoce était un moyen important pour lutter contre l'échec scolaire. Ici, l'on voit bien qu'une fois de plus, c'est l'abandon de cette exigence. L'école maternelle est l'une des créations les plus originales du système éducatif français. M. OBAMA lui-même s'y est intéressé pour y prendre des idées. Ici, ce que l'on veut c'est le détruire. Enfin, en s'attaquant aujourd'hui à la scolarité des 2-3 ans, demain vous l'avez bien compris, la prochaine cible c'est l'école maternelle. Pour toutes ces raisons, le conseil municipal demande l'abandon de la création des jardins d'éveil, le maintien de l'école maternelle laïque, gratuite et de qualité pour tous les jeunes enfants dès 2 ans, que les parents puissent faire le choix du mode d'accueil pour les 2-3 ans et que leur liberté soit respectée. Enfin, que des précisions soient apportées rapidement sur l'ensemble de la politique du gouvernement dans ce secteur parce que, dans le rapport TABAROT, il est bien d'autres préconisations qui sont tout aussi inquiétantes quant à la qualité de l'accueil qu'il sera possible d'y développer puisque les deux points qui ressortent sont une baisse du taux de professionnels dans les structures, une baisse de la formation des personnels puisque sont mis en avant les CAP petite enfance et les agréments des assistantes maternelles qui sont, malheureusement, les personnels les moins formés. Le premier objectif est un taux de remplissage, ce qui est déjà passé il me semble puisqu'il est préconisé aujourd'hui d'avoir 4 enfants au lieu de 3 par assistante maternelle. C'est ce que j'appelle un remplissage.. Ce n'est pas une manière des créer des places. Voilà pourquoi je vous demande de voter l'approbation de ce vœu ce soir. »

### **Intervention de M. CHRIQUI**

« Je me réjouis d'apprendre, ce que j'ignorais, que M. OBAMA s'était intéressé aux maternelles françaises et je ne doute pas que, dans quelques années, il reviendra pour s'intéresser aux jardins d'enfants et s'en inspirer. Par rapport aux remarques qui ont été faites dans le vœu, quelques observations. La première, c'est qu'en ce qui concerne le taux d'encadrement, je ne comprends pas comment on peut à la fois regretter qu'il y ait de moins à moins de scolarisation entre 2 et 3 ans, laquelle scolarisation se fait avec 15 enfants par classe en maternelle en moyenne, par adulte... avec un taux d'encadrement entre le nombre d'enfants et le nombre d'adultes qui est de 1 pour 15. Dans les jardins d'enfants, ce n'est pas en réalité 15 mais plutôt 12 maximum qui est envisagé. De deux choses l'une, soit 12 c'est déjà un chiffre trop grand et il faut alors rigoureusement interdire la scolarisation entre 2 et 3 ans. Soit cela ne l'est pas et il y a une contradiction. De la même manière, on dit que l'on va avoir une formation ou un encadrement, par exemple une assistante maternelle, et que c'est extrêmement choquant. Aujourd'hui, il y a des tas d'assistantes maternelles qui ont des enfants entre 2 et 3 ans et cela ne choque personne. On met bout à bout des critiques qui en réalité sont totalement incompatibles avec le système actuel tel qu'il fonctionne. De même, sur la scolarisation des 2 à 3 ans elle-même, il est tout à fait inexact de dire qu'il y a des études

formelles qui montrent que cela favorise l'insertion des enfants. En réalité, il y a des études très contradictoires et on n'a jamais pu réellement démontrer que c'était utile. Il y a beaucoup d'autres études qui montrent que, au contraire, cela peut avoir certains inconvénients. C'est un champ que l'on explore en permanence et pour lequel on essaye de trouver les solutions les meilleures. Puisque, précisément, il faut trouver les solutions les meilleures, quelle est la situation en réalité ? La situation en réalité, c'est que d'une part la scolarisation à 2 ans présente quand même des inconvénients parce que, tout simplement et d'ailleurs c'est écrit tel quel dans le vœu, avoir un taux d'encadrement de 15 c'est déjà élevé pour des enfants aussi jeunes. Cela peut être éprouvant pour eux. D'autre part, il y a un vrai problème de garde d'enfants dans ce pays. C'est bien pour cela que l'on essaye de trouver des solutions de compromis. Cette solution, c'est une solution de bon sens. Entre un encadrement avec 8 enfants par exemple pour des enfants en crèche et la maternelle, il peut y avoir une transition autour de 12. C'est quelque chose qui peut être astucieux, qui peut les préparer à la suite, qui peut apporter des solutions pour les problèmes de garde d'enfants. On peut condamner toutes les solutions nouvelles et rester dans une situation où de fait, parce que précisément avec des taux d'encadrement très faibles, c'est difficile d'assurer la réponse à la demande, aujourd'hui il y a des tas de parents qui ont du mal à faire garder leurs enfants. Quand je vois à quel point c'est une solution de bon sens qui est proposée, alors que je n'avais pas vraiment été aussi attentif que j'aurais dû au moment où ce rapport est sorti, je ne peux qu'y applaudir. Quand je constate qu'il n'est possible de la critiquer qu'en sombrant dans la contradiction interne, je ne peux qu'appeler de mes vœux le moment où les jardins d'enfants se répandront à Champigny. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Permettez-moi, Monsieur CHRQUI, de m'inscrire en faux. Il y a quelques années, le taux d'encadrement à l'Education nationale permettait d'accueillir à Champigny des enfants dont les parents avaient choisi l'opportunité de l'école. C'est clair. Les enfants de 2,5 ans étaient environ 500 par classe d'âge. Aujourd'hui, je parle sous contrôle de Mme ZELIOLI mais je crois que cette année l'on a à peine atteint 200 enfants scolarisés de 2,5 ans faute d'instituteur. Voyez, la manœuvre est un peu grosse. Vous dites que c'est le bon sens. Non, c'est le bon sens de ceux qui veulent éliminer des instituteurs et casser l'école maternelle et pour remplacer par quelque chose qui n'a pas les garanties du service public et où les collectivités locales et les familles paieraient. Le bon sens, c'est de payer alors ? Aujourd'hui, l'originalité de la maternelle française est qu'elle est gratuite. C'est un petit détail mais cela compte comme mode de garde. Faut-il pour avoir droit de faire garder ses enfants que cela devienne payant ? C'est la nouveauté. On l'habille du bon sens, etc. C'est vrai qu'aujourd'hui, et je vous rejoindrai, faute de places en maternelle il y a des assistantes maternelles. Des familles payent des assistantes, entre deux en trois ans, alors que l'enfant serait mature pour rentrer à l'école. Il n'y a pas de choix parce que l'école ne peut pas accueillir. On le sait bien. A chaque rentrée, on est prêt à fournir les salles de classe, parfois c'est un peu compliqué pour les services pendant l'été. Mais on a les tables, on a les chaises, on a les dortoirs, on a la place au restaurant. On se débrouille. On n'a pas la garantie d'avoir l'instituteur. Il est là le problème. On nous envoie un succédané. Cela fait partie de tous ces effets d'annonce dont le gouvernement nous abreuve. Il y a toujours une solution. Il y a le droit opposable au logement, le RSA et voilà maintenant pour la petite enfance, comme cela explose de partout, on invente un nouveau truc. Comme par hasard, ce sont les familles et les collectivités qui payent. Allez ! Pendant ce temps -je rejoins complètement le vœu de la majorité- l'école maternelle n'a pas les moyens. Je voudrais transmettre à M. JOUAULT (inspecteur d'académie) ce que vous avez dit ce soir pour que l'on ait bien à la rentrée un encadrement pour 15. On est d'accord. On peut le signer ! On ne va pas prolonger les débats.

Voilà les deux choix qu'il faut bien reconnaître. Ils sont devant nous. Nous souhaitons garder le service public de l'Education nationale et l'acquis de l'école maternelle, ce n'est pas de la garderie, l'acquis pédagogique que représente la maternelle dans le monde. On ne le souligne pas assez. Il y a un travail sur la psychomotricité, sur les questions d'espace-temps chez les petits enfants. Quand les enfants rentrent de l'école maternelle, ils le disent : « on a travaillé ». Ils sont conscients de cela. Je pense que c'est tirer tout le monde vers le haut. C'est le meilleur que l'on peut apporter. On peut toujours bricoler des choses, comme pour les jours de grève. On peut bricoler qu'un grand-père s'occupe des enfants. D'accord ! Autant au niveau familial, c'est très sympathique, autant comme réponse de société, ce n'est pas sérieux. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Je ne suis pas très étonné de ce vœu. On avait déjà rapidement abordé cette question dans un conseil municipal précédent. L'attachement de la ville à la maternelle est connu. Il n'y a pas beaucoup de villes qui ont une maternelle qui s'appelle Léon Frapié et quand on sait le poids que cela a sur cette question, on ne peut être que d'accord avec cette préoccupation. Cela étant, je suis à titre personnel, mais ma collègue me disait qu'elle avait la même préoccupation, réservé sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Souvent, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas forcément tout à fait prêts à intégrer l'école et le rythme les fatigue. Il y a des enfants qui s'y adaptent très bien, d'autres pas. On citait les études tout à l'heure. C'est effectivement vrai qu'il y a un certain nombre de psychologues scolaires qui ont fait beaucoup de formulations sur ces questions. Il n'y a pas encore un consensus sur cette approche. Il serait pourtant essentiel, et le département du Val de Marne ne démérite pas en la matière, de continuer à renforcer les crèches qui doivent aussi évoluer dans des approches plus adaptées, d'avoir différents niveaux et que la socialisation pédagogique apportée en petite section notamment soit peut-être travaillée dans cette organisation. C'est vrai que les jardins d'éveil en question me semblent peut-être un peu courts comme réponse mais c'est une réponse. »

#### **Intervention de Mlle LE LAGADEC**

« J'aurais voulu répondre à M. CHRIQUI et à M. JEANNE. Monsieur le Maire, vous l'avez dit, effectivement c'est une décision d'abord et avant tout de l'Education nationale de supprimer l'accueil des enfants à l'école maternelle. En ce qui concerne les assistantes maternelles, je peux vous dire pour en rencontrer, qu'elles sont extrêmement inquiètes par rapport à ce projet. Pourquoi sont-elles inquiètes ? Parce que ce sont des professionnelles qui ont à cœur de bien faire leur métier. Elles reçoivent des enfants de 3 mois à 3 ans. Ces enfants, elles les élèvent, elles les éduquent, elles les éveillent. C'est vrai que le fruit de leur travail se voit beaucoup quand le petit acquiert le langage, sait se déplacer et donc entre deux et trois ans la plupart du temps. Eh bien, figurez-vous qu'elles ne voient plus du tout leur métier du même œil si demain on leur dit : vous arrêterez à 2 ans. Je l'ai entendu de la bouche de ces professionnelles. Deuxième chose, je voulais répondre à M. JEANNE. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur JEANNE. Je pense que c'est un point que d'ailleurs on aurait pu intégrer dans ce vœu. Il faut une réelle concertation avec tous les acteurs aussi bien les acteurs de la petite enfance que les enseignants de l'école maternelle, que tous ceux qui s'y intéressent, pour qu'il y ait une école maternelle laïque gratuite de meilleure qualité encore, qui puisse accueillir les enfants dès 2 ans quand c'est possible et quand les parents le souhaitent, dans les meilleures conditions possibles, 1 pour 15, avec des dortoirs, avec du personnel petite enfance dans le cadre de l'Education nationale. Toutes les solutions innovantes sont permises. Est-ce le chemin choisi par le gouvernement d'associer tous les personnels pour avoir une vraie réflexion sur ce que l'on pourrait apporter à un service public

élargi pour mieux accueillir ces enfants ? Non, ce n'est pas la méthode du gouvernement. Le gouvernement fait un rapport pour répondre au droit opposable à la petite enfance de M. SARKOZY. On fait un rapport et puis après on « blinde » les crèches, on « blinde » les assistantes maternelles et on a créé des places. Les enfants après tout, on verra bien après ! »

**M. JEANNE** donne une information complémentaire : « Un certain nombre d'enseignants ou des directeurs d'école refusent les enfants de moins de 3 ans parce qu'ils ne sont pas comptés administrativement. »

### **Réponse de M. le Maire**

« Eh oui ! Ils n'existent déjà plus dans les effectifs de l'Education nationale. On est bien d'accord. Laissons le choix aux familles, ne leur imposons pas de payer et d'avoir des formules au rabais. »

### **Vote sur le fond :**

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**6 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe UMP – groupe Divers droite )**

**2 abstentions**

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

**Mlle LE LAGADEC** informe ses collègues que des Rencontres pour la petite enfance se dérouleront le samedi 13 juin en mairie.

### **Questions diverses**

**M. le Maire** rappelle les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal à propos des questions diverses cf : article VII.9.

*« Les conseillers municipaux ont également la possibilité d'exposer en fin de séance les questions diverses ayant trait aux affaires de la Commune. Il y est répondu, sous réserve que les éléments de réponse soient connus, immédiatement et sans débat soit par le Maire soit par le Maire adjoint délégué. Dans le cas contraire, réponse est apportée par écrit au conseiller municipal qui a posé la question dans les meilleurs délais et au plus tard au conseil municipal suivant. »*

On va se conformer à cela si vous le voulez bien. »

**M. le Maire** passe ensuite la parole à Mme DUFOUR pour une information.

### **Intervention de Mme DUFOUR**

« C'est effectivement une information que je pense importante de donner à l'ensemble des collègues du conseil municipal. Peut-être certains d'entre vous l'avez entendu dire ou vous

allez l'entendre dire, un cas de tuberculose a été signalé au collège Elsa Triolet. Je crois indispensable de vous expliquer ce qui se fait dans ces cas là pour que vous soyez rassurés et que vous puissiez rassurer les personnes qui pourraient vous en parler. Les services de santé de la ville ont mis en place avec la DASS tout le dispositif nécessaire. Cela a été fait hier. La jeune fille, qui est donc contagieuse, est hospitalisée et prise en charge comme il convient par les traitements nécessaires ainsi que tout son entourage. Mais bien évidemment, nous sommes amenés à devoir dépister 42 élèves et 6 adultes enseignants ainsi que le principal adjoint. Le dépistage consiste en une radiographie pulmonaire, un contrôle intradermique et ensuite une consultation pour analyser les différents examens. Je tiens à vous rassurer, tout est organisé, tout est en place, tout se fera comme ce doit être fait. Je tiens à rappeler, notamment pour mes collègues qui sont nouvellement élus depuis l'année dernière, que tout ce dispositif peut se faire sur la ville de Champigny parce que la ville de Champigny, par l'intermédiaire de ces centres de santé, a repris le dispositif auparavant assuré par le conseil général puisque, maintenant, nos centres de santé sont aussi centres de lutte antituberculeux. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Monsieur le Maire, c'est une série de questions que je vais vous poser.

Concernant la délibération 10/ de notre dernier conseil municipal au sujet du périmètre de la ZAC des Grands godets, dans mon intervention du 29 avril je vous demandais si la vente à perte du bien immobilier 381 rue Marcel Paul, cadastré CQ 155 de 1.338 mètres carrés, avait été soumise préalablement au contrôle de légalité du préfet. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, avez-vous la possibilité en vertu de l'article L 2131-1 de nous apporter la preuve de la réception des actes par le représentant de l'Etat ? Cette demande, je la fais également pour les délibérations, toujours du même conseil municipal, 8/ pour le Pharsale et 9/ pour l'Orion. En ce qui concerne les autres questions que je veux vous poser, M. CHARLES devait nous transmettre le numéro SIRET et l'inscription au registre du commerce de la société de M. GAMEIRO. Si j'ai reçu de sa part, et je l'en remercie, certaines informations, j'attends toujours ces deux éléments. D'autre part, vous deviez, Monsieur CHARLES, me fournir pour les bâtiments Pharsale et Orion, vous vous étiez engagé à me fournir le bilan énergétique de ces bâtiments. J'attends cette réponse. Mme ZELIOLI (?) devait, de mémoire, me donner le nombre de constructions privées et publiques découlant de la convention signée avec la préfecture. Comme je n'ai pas eu ces renseignements, je renouvelle ma demande. »

**Réponse de M. Le Maire :** il sera répondu par écrit à ces questions.

**Intervention de M. JEANNE** qui souhaite poser deux questions.

« La première s'adresse à notre collègue M. DESSEIGNE. Quand on a parlé une autre fois du périmètre de protection dans le cadre de la loi DUTREIL au niveau du centre ville. Vous aviez refusé la proposition que l'on avait formulée, d'étendre jusqu'à la voie ferrée. On avait même évoqué d'aller plus loin. Un commerce nous pose une difficulté. Il est fermé. C'est la librairie Page 106. Elle a fermé. Vous n'êtes pas sans ignorer que 2.500 lycéens sont à proximité. Pour le mois de septembre, il y aura une recherche de manuels scolaires. Il y a donc un véritable besoin. Il n'y a pratiquement plus de librairie dans notre ville. Je pense que vous êtes conscient de la question. Mais je voulais savoir si vous avez prévu de faire quelque chose même si cela ne fait pas partie du périmètre défini parce qu'il se posera, il se pose déjà un problème de commerce local sur cette activité, pour la presse notamment. Pour la partie librairie et manuels scolaires, il y a un problème plus lourd. Je souhaiterais savoir ce que vous avez prévu.

Deuxième question plus à l'adresse de M. le Maire. J'avais demandé il y a quelques semaines, après le conseil municipal qui a vu votre installation, à avoir une copie du film réalisé. Vous

m'aviez répondu sur le principe que vous étiez tout à fait favorable, qu'il n'y avait aucune difficulté. Et puis, par la suite, j'ai eu une réponse me disant qu'il fallait que je me rapproche de l'association Vidéo sur Marne. C'est ce que j'ai fait. C'était un peu difficile à les contacter et à obtenir une réponse. Ils m'ont fait une réponse écrite pour me dire qu'en fin de compte, ils n'y étaient pour rien dans ce film et que ce n'était pas eux. J'aurais souhaité avoir une copie du film en question si possible. Comme vous m'aviez répondu oui, je pense qu'il n'y a pas de difficulté. »

### **Réponse de M. le Maire**

« Il faut que l'on vérifie ... Il n'est pas forcément automatique que la société qui nous a fait la projection sur grand écran ait gardé. A suivre. Si la société l'a gardé, il n'y aura pas de problème. Je vous avoue que je n'ai pas cela dans ma bibliothèque. Je ne suis pas fétichiste à ce point. Sur la question posée à M. DESSEIGNE, je vous propose là aussi de répondre par écrit. »